



Comité Ile de France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Individuel - Open

Saison : 2018 / 2019

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

Le championnat se déroule en 2 phases :

- ½ Finale en 2 séances le samedi 12 janvier 2019 à 13h30 et 20h45
- Finale en 3 séances le samedi 26 janvier 2019 à 13h30 et 20h45
 le dimanche 27 janvier 2019 à 13h30

Les horaires précis des séances du soir seront indiqués par les arbitres à l'issue de celles de l'après-midi.

**Au Tarot-Bois-Colombes 92
136, rue de l'Abbé Glatz
92270 - Bois-Colombes**

L'épreuve est ouverte à tous les affiliés de la zone 81 (comité Ile de France) à jour de licence.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque joueur devra s'inscrire avant le 10 janvier 2019 de préférence sur le site du Comité Ile de France à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr,

ou auprès du directeur d'épreuve :

Michel Silberstein
par mail à michelsilberstein@wanadoo.fr
ou par téléphone au 06.81.71.67.21

Participation : 10 € par joueur et par séance – 5 € pour les juniors et les espoirs.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les 11 premiers seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin 2019 à Argelès-sur-Mer (66).

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 : Règles communes

Chapitre 1 : Epreuves officielles : articles 1, 10 et 19.

Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : articles 20 à 40 (sauf le 36).

Fascicule 3 : Individuels

Chapitre 2 : Règlement des compétitions

Section 2 : Déroulement du championnat open : articles 6 à 10.

Section 4 : Règles générales : articles 16 à 20.

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : ÉLIMINÉS EN 1/2 FINALE-

Si le nombre d'inscrits le permet, il n'y aura pas d'éliminés entre les 2 séances de la demi-finale.

Article 6 : MISE EN PLACE

Le champion sortant 2017/2018 (Pascal Delabarre) est qualifié d'office pour la finale. S'il émet le souhait de participer à la 1/2 finale, il perd cette qualification d'office. Il occupera la place de Nord 1 à la 1^{ère} séance de la finale.

Dans le cas où 1, 2 ou 3 joueurs devraient être qualifiés d'office (en plus du champion sortant), ils seraient déterminés suivant l'ordre du classement national 2018 et du volontariat.

Mise en place de la 1/2 finale

- 1^{ère} séance de la 1/2 finale : mise en place équilibrée par le programme Extar.
- 2^{ème} séance : serpent in suivant le classement de la 1^{ère} séance.

Mise en place de la finale

- 1^{ère} séance : mise en place équilibrée par le programme Extar sauf Nord 1.
- 2^{ème} séance : serpent in suivant le classement de la 1^{ère} séance.
- 3^{ème} séance : serpent in suivant le classement à l'issue des 2 premières séances.

Article 7 : INDICE PCN - PP – COEFFICIENT

Indice des PCN

Demi-finale : 1.5

Finale : 1.8

PP : 25 / 20 / 16 / 12 / 8 / 6 / 4 / 3 / 2 / 2 / 1 / 1

Coefficient de séances :

Le pourcentage d'éliminés entre 2 séances ne doit pas excéder 50%.

Le coefficient de chaque première séance est de 1. Le coefficient de la séance suivante est :

- Identique s'il n'y a pas de joueur éliminé.
- Majoré de 0.05 si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%.
- Majoré de 0.10 si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 42%.
- Majoré de 0.15 si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 42%.

Article 8 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 9 : RESPECT

Accès aux salles: l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : un joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ainsi qu'un participant reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Le Directeur d'épreuve

Michel Silberstein

La Présidente de la C.C.R

Brigitte Moritz

Le Président de zone

Jacques Gineste